

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 9 septembre 2024 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 2955, 81^E RUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le 2955, 81^e Rue qui vise à permettre l'aménagement d'un accès de 30 m de large au lieu du maximum de 15 m prévu par le règlement de zonage. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 924-2024

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 924-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les immeubles résidentiels à l'intersection de la 120^e Rue et de la 2^e Avenue**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 35.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 24-14174

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 6.20 Démission d'un préventionniste au Service de la sécurité incendie.
- 6.21 Fin de remplacement graphiste et adjointe aux communications à la Direction générale.
- 6.22 Embauche de commis à l'accueil pour le Service des loisirs et de la culture.

7.5 Rapport d'embauche de 4 formateurs patrouilleurs pour le centre de ski.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 24-14175

Séance ordinaire du 19 août 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 24-14176

Adoption du second projet de Règlement numéro 923-2024

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 923-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure une propriété située dans la 127^e Rue dans la zone commerciale voisine**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 923-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14177

Adoption du projet du Règlement numéro 925-2024

ATTENDU : que la greffière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 925-2024 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de modifier les affectations prévues dans le parc industriel ouest**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 9 septembre 2024 au 15 octobre 2024 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 15 octobre 2024 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet du **Règlement numéro 925-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14178

Adoption du premier projet de Règlement numéro 926-2024

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 926-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 relativement au parc industriel ouest et aux potagers en cour avant**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 9 septembre 2024 au 15 octobre 2024 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 15 octobre 2024 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 926-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 923-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure une propriété située dans la 127^e Rue dans la zone commerciale voisine**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 24-14179

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 29 août 2024, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 3 741 447,21 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 3 741 447,21 \$ couvrant la période du 9 août 2024 au 29 août 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14180

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de polymère pour déshydratation des boues de l'usine d'épuration

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
AQUASAN LTÉE	53 569,15 \$
LES ENTREPRISES AXCHEM CANADA LTÉE	55 114,42 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **AQUASAN LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **AQUASAN LTÉE** le contrat **pour la fourniture sur demande de polymère pour déshydratation des boues de l'usine d'épuration pour une période de 12 mois débutant le 15 septembre 2024 pour un montant total de 53 569,15 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14181

Adjudication du contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles du territoire de Saint-Georges

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SERVICES SANITAIRES DF DE BEAUCE INC.	1 206 093,50 \$
SERVICES RICOVA INC.	2 162 106,75 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SERVICES SANITAIRES DF DE BEAUCE INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SERVICES SANITAIRES DF DE BEAUCE INC.** le contrat **pour la cueillette et le transport des matières résiduelles du territoire de Saint-Georges pour une période de 4 ans débutant le 5 décembre 2024** et la possibilité de prolonger de 12 mois additionnels **pour un montant total annuel de 1 206 093,50 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14182

Adjudication du contrat pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour l'analyse de l'eau potable, des eaux usées, des neiges usées et de l'eau des piscines pour 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.	46 388,96 \$
H2LAB INC.	51 365,20 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.** le contrat **pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour l'analyse de l'eau potable, des eaux usées, des neiges usées et de l'eau des piscines pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} octobre 2024 pour un montant total de 46 388,96 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14183

Mandat à Ubéo inc. pour poursuivre la réalisation du cahier de candidature de la Ville pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027

ATTENDU : les banques d'heures déjà octroyées à Ubéo inc. pour leur expertise en marketing et communication afin de débiter un plan de communication pour soutenir la candidature de la Ville en vue de l'obtention de la Finale des Jeux du Québec - Été 2027.

ATTENDU : que la banque d'heures est écoulee et qu'il reste encore beaucoup de travail pour réaliser le cahier pour la candidature de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde une banque d'heures pour un montant maximal de 59 065 \$ incluant toutes les taxes applicables à Ubéo inc. afin de poursuivre la réalisation du cahier de candidature de la Ville en vue de l'obtention de la Finale des Jeux du Québec - Été 2027.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14184

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la Culture, en date du 22 août 2024, dans lequel elle recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- Club de natation régional de Beauce :	7082 \$
- Club de gymnastique Voltige :	4520 \$
- Chorale Les Rossignols	1426 \$
- Association du baseball mineur St-Georges/Beauce inc. :	9000 \$

QUE la somme de 22 028 \$ incluant toutes les taxes si applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14185

Versement de l'aide financière annuelle à l'organisme Les Amants de la Scène

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture en date du 22 août 2024, à l'effet d'autoriser le versement de 38 400 \$ à l'organisme Les Amants de la Scène à titre d'aide financière annuelle 2024 pour la diffusion de spectacles;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 38 400 \$ à l'organisme Les Amants de la Scène.

QUE la somme de 38 400 \$ incluant toutes les taxes, si applicable, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14186

Vente d'une camionnette Ford F-150 de l'année 2013 # 98 à Les Encans Ritchie,
Ville de Mont-Saint-Hilaire

ATTENDU : que le Service des travaux publics a procédé cette année au remplacement de la camionnette Ford F-150 de l'année 2013 # 98 et qu'elle n'est plus utilisée;

ATTENDU : que cette camionnette n'est plus affectée à l'utilité publique;

ATTENDU : la recommandation de M. Dany Gagnon, chef de Division – Immeubles et équipements au Service des travaux publics, à l'effet d'autoriser la vente de cette camionnette à l'encan;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la vente de la camionnette Ford F-150 2013 # 98, pour le prochain encan qui aura lieu le 17 septembre 2024, par Les Encans Ritchie à Ville de Mont-Saint-Hilaire et confirme que cette camionnette n'est plus affectée à l'utilité publique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14187

Bonification des sommes pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028

ATTENDU : que les municipalités assument d'importantes responsabilités auprès de la population et qu'elles sont responsables d'environ 60 % des infrastructures publiques;

ATTENDU : que le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est le plus important programme d'aide financière pour les infrastructures municipales du Québec;

ATTENDU : que les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 totalisent 3,226 milliards de dollars, soit un montant inférieur au montant initial de la TECQ 2019-2023 qui s'élevait à 3,415 milliards de dollars;

ATTENDU : que le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière pour la TECQ 2024-2028 de 338 millions de dollars par rapport à sa contribution initiale à la TECQ 2019-2023;

ATTENDU : que les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes sommes;

ATTENDU : que le déficit de maintien d'actifs des infrastructures d'eau municipales du Québec atteignait 45 milliards de dollars en 2023 alors qu'il était de 38 milliards de dollars en 2022;

ATTENDU : que le lien entre la qualité ainsi que la capacité des infrastructures municipales et la capacité de construire des logements est clair;

ATTENDU : qu'une étude de la Fédération canadienne des municipalités souligne que les infrastructures municipales nécessaires à la construction de nouveaux logements coûtent en moyenne 107 000 \$ par unité;

ATTENDU : qu'une étude réalisée par WSP en collaboration avec Ouranos estime à plus de 2 milliards de dollars par an, jusqu'en 2055, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur;

ATTENDU : que pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Georges demande au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14188

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / volet Soutien

- ATTENDU : que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;
- ATTENDU : que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engagent à les respecter;
- ATTENDU : que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;
- ATTENDU : que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;
- ATTENDU : que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;
- ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ATTENDU : que M. Alain Roy, ing., directeur des Services techniques de la Ville représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil de Ville de Saint-Georges autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que M. Alain Roy, ing., directeur des Services techniques est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14189

Acceptation des états financiers 2023 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

ATTENDU : que l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière a adopté le 10 juillet 2024 ses états financiers 2023 soit :

- revenus :	2 084 293 \$
- dépenses :	4 097 248 \$
- dépenses RAM capitalisées :	1 072 670 \$
- déficit :	(2 012 955 \$)

réparti de la façon suivante : 1 811 659 \$ par la SHQ (90%)
201 296 \$ par les municipalités (10%)

ATTENDU : la somme due de 9 062 \$ par l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière à la Ville, représentant la différence entre la quote-part pour 2023 et le déficit de l'exercice;

ATTENDU : la somme à recevoir de 520,70 \$ par l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière de la part de la Ville dans le cadre du Programme de supplément au loyer;

ATTENDU : que ces états financiers doivent être acceptés par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les états financiers 2023 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14190

Accord de principe concernant le versement d'une subvention dans le cadre du Programme mise en valeur visant la revitalisation des bâtiments du centre-ville pour le bâtiment situé au 11950, 2^e Avenue

ATTENDU : que le conseil a autorisé la demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11950, 2^e Avenue;

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service d'urbanisme, à l'effet de donner un accord de principe pour le versement d'une subvention pour la rénovation de ce bâtiment;

ATTENDU : qu'avant de verser la subvention, le propriétaire doit démontrer qu'il a respecté le Règlement numéro 656-2017 décrétant le Programme de mise en valeur visant la revitalisation des bâtiments au centre-ville;

ATTENDU : qu'une partie de la subvention sera remboursée par la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne un accord de principe à Holding Gilda inc. pour le versement d'une somme de 30 000 \$ représentant le montant total de l'aide financière admissible, le tout conditionnellement au respect du Règlement numéro 656-2017 visant la revitalisation des bâtiments du centre-ville pour le bâtiment situé au 11950, 2^e Avenue, Saint-Georges.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14191

Demande de dérogation mineure pour le 2955, 81^e Rue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire aménager un accès de 30 m de large au lieu du maximum de 15 m prévu par le règlement de zonage;

ATTENDU : la longueur des véhicules qui devront accéder à cette propriété;

ATTENDU : que cette demande nécessite une dérogation mineure et qu'elle respecte les conditions et critères prévus au *Règlement numéro 831-2022 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;
ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis le 21 août 2024 dans le journal L'Éclaireur Progrès;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure suivante pour le 2955, 81^e Rue:

- Permettre l'aménagement d'un accès de 30 m de large au lieu du maximum de 15 m prévu par le règlement de zonage.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 24-14192

Vente d'un terrain à Atlas Société Immobilière inc.

ATTENDU : la demande d'Atlas Société Immobilière inc. d'acquérir un terrain situé sur la 2^e Avenue, soit le lot numéro 2 995 799 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre sans aucune garantie, à Atlas Société Immobilière inc. au prix de 5 000 \$ plus toutes les taxes applicables, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (2 995 799)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me Samuel Plante, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14193

Cession d'une partie de la 157^e Rue et de la 21^e Avenue et des travaux d'infrastructures par 9206-5218 Québec inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 24 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par 9206-5218 Québec inc. de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX (6 554 286)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant une partie de la 157^e Rue et de la 21^e Avenue ainsi que tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^e Sabrina Lepage, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14194

Cession d'une partie de la 144^e Rue et de la 22^e Avenue et
des travaux d'infrastructures par Quartier Urbain inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 3 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par Quartier Urbain inc. des immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros **SIX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ (6 583 345), SIX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE (6 583 350), SIX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT QUARANTE-QUATRE (6 583 344) et SIX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT QUARANTE-HUIT (6 583 348)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant une partie de la 144^e Rue et de la 22^e Avenue et une partie de la piste cyclable ainsi que tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^e Sabrina Lepage, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14195

Nomination de membres sur le comité de démolition

ATTENDU : l'obligation de former un comité de démolition conformément au Règlement numéro 895-2023 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux;

ATTENDU : qu'il appartient au conseil municipal de nommer 3 membres du conseil afin de siéger à ce comité;

ATTENDU : que le terme des mandats de messieurs les conseillers Tom Redmond et Olivier Duval ainsi que de madame la conseillère Esther Fortin vient à échéance le 11 septembre prochain ;

ATTENDU : l'intérêt de messieurs les conseillers Tom Redmond et Olivier Duval ainsi que de madame la conseillère Esther Fortin à poursuivre leur implication au sein du comité de démolition;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme messieurs les conseillers Tom Redmond et Olivier Duval ainsi que madame la conseillère Esther Fortin à titre de membres du comité de démolition pour la période du 12 septembre 2024 au 12 septembre 2025.

QUE ce conseil nomme madame la conseillère Esther Fortin, présidente du comité de démolition.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14196

Embauche d'apprentis mécaniciens pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre d'apprentis mécaniciens pour le centre de ski pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de MM. Steeve Lacroix, Daniel Leblond et Anthony Poirier à titre d'apprentis mécaniciens selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 24-14197

Embauche d'un chef de Division – Prévention et sécurité civile
au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : le besoin d'embaucher une personne à titre de chef de Division – Prévention et sécurité civile au Service de la sécurité incendie;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques et la recommandation du comité de sélection, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Éric Mercier ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Éric Mercier à titre de chef de Division – Prévention et sécurité civile au Service de la sécurité incendie selon les conditions de travail prévues dans la politique du personnel-cadre de la Ville, classe 3 – échelon 3, et ce, à compter du 16 septembre 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 24-14198

Démission d'un préventionniste au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Dominic Fortier à titre de préventionniste pour le Service de la sécurité incendie;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Dominic Fortier à titre de préventionniste pour le Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 3 septembre 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 24-14199

Fin de remplacement graphiste et adjointe aux communications à la Direction générale

ATTENDU : que l'embauche de Mme Rachel Dumas-Fortin pour fin de remplacement comme graphiste et adjointe aux communications était pour une durée indéterminée;

ATTENDU : la recommandation de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette fin de remplacement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la fin de remplacement de Mme Rachel Dumas-Fortin à titre de graphiste et adjointe aux communications pour la Direction générale, et ce, à compter du 26 août 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^o 24-14200

Embauche de commis à l'accueil pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher des commis à l'accueil pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant à titre de commis à l'accueil pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail de la convention collective des employés de bureau.

Commis à l'accueil :

Claudine Boily
Félix-Antoine Vachon

Valérie Breton

Louise Roy

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS D'AOÛT 2024

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois d'août est déposé au conseil.

RAPPORT DU BILAN D'EAU POTABLE 2023

Le rapport du bilan d'eau potable pour l'année 2023 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE SAUVETEURS OU MONITEURS, DE SAUVETEURS-CHEFS, DE SAUVETEURS ET MONITEURS ET D'UNE ASSISTANTE-SAUVETEUSE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de sauveteurs ou moniteurs, de sauveteurs-chefs, de sauveteurs et moniteurs et d'une assistante-sauveteuse pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 13 PATROUILLEURS POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de 13 patrouilleurs pour le centre de ski pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 avril 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 4 FORMATEURS PATROUILLEURS POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de 4 formateurs patrouilleurs pour le centre de ski pour la période du 6 septembre 2024 au 31 décembre 2024 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le conseil d'administration de Beauce Art et sur le comité culturel de Beauce-Sartigan, par madame la conseillère Esther Fortin sur le Tennis de Beauce et sur le comité des loisirs et de la culture, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le Tennis de Beauce, sur le comité des loisirs et de la culture et sur le comité de la sécurité publique, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le comité de la sécurité publique et sur le comité des loisirs et de la culture, par madame la conseillère Manon Bougie sur le comité exécutif de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce et sur l'assemblée générale annuelle du Festival Beauceron de l'Érable, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et par monsieur le maire Claude Morin sur une rencontre de l'Union des municipalités du Québec, sur une rencontre avec M. Richard Lehoux, député fédéral et sur une rencontre avec la directrice générale de Moisson Beauce.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Guy Roberge émet des commentaires sur la grève des employés de maintenance du Service des loisirs et de la culture et sur leur syndicat.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 24, sur proposition de monsieur le conseiller Renaud Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Tom Redmond, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
